

Les HOPITAUX PRIVES ET PUBLICS PEUVENT ENFIN S'ASSOCIER A BRUXELLES

GIBBIS se réjouit de la décision du gouvernement bruxellois d'adapter le cadre réglementaire concernant la constitution des réseaux hospitaliers.

Le gouvernement bruxellois a en effet adopté ce 13 février deux avant-projets d'ordonnances permettant aux hôpitaux privés et publics de s'associer, ce qui était impossible jusqu'à présent.

Ces hôpitaux pourront ainsi collaborer au sein d'un même réseau sous la forme d'une ASBL. Celui-ci aura une réelle autonomie de gestion, lui permettant de mettre en place une organisation de soins adaptée aux besoins du patient.

Si ce texte doit encore suivre son parcours législatif, il a l'avantage de définir un cadre clair qui permettra aux hôpitaux de se positionner. Des négociations sont en cours entre les hôpitaux concernés.

Rappelons qu'en février 2019, la Chambre avait adopté une loi qui obligeait les hôpitaux à se regrouper en réseau afin d'améliorer les soins de santé en termes de qualité et d'efficacité. Quatre réseaux maximum sont prévus pour Bruxelles, dont deux sont déjà constitués : un réseau qui comprend les Cliniques universitaires Saint-Luc, les Cliniques de l'Europe, la Clinique Saint-Jean et la Clinique Saint-Pierre Ottignies, et un réseau néerlandophone, organisé autour de l'UZ Brussel.

GIBBIS (www.gibbis.be) est la fédération patronale pluraliste du secteur privé associatif des institutions de soins à Bruxelles. Elle représente 51 institutions membres (notamment hôpitaux, institutions psychiatriques et maisons de repos), réparties sur plus de 55 sites à Bruxelles et couvrant les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.